

CHAMPFROMIER - CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la séance du vendredi 5 décembre à 19h00, sous la présidence de M. Jacques VIALON, Maire.

Présent(e)s : Mmes, Ms Jacques VIALON, Maire ; Gilles FAVRE, Jean-Charles TODESCHINI, Maryvonne ETALLAZ, Adjoints ; Béatrice EGRAZ, Christine MARTIN, Jérémy BERTEAUX, Gwendoline MILET, Robin ZARUCCHI, Conseillers.

Absent(e)s représenté(e)s : Yoann FALABREGUE par Jacques VIALON, Carole PERRIER par Jean-Charles TODESCHINI, Aurélie BERNASCONI par Gwendoline MILET, Eric VALMAS par Gilles FAVRE.

Absent(e)s excusé(e)s : Stéphanie BEIN.

M. Robin ZARUCCHI a été élu secrétaire de séance.

Compte-rendu des délégations du Maire

Dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal, le Maire rend compte des affaires qu'il a traitées :

- Marché relatif aux travaux d'accessibilité et de mise en conformité de la salle des fêtes :
 - o Acceptation de l'avenant n°2 du lot n°9 (Carrelage – Faïence) de CARRELAGE DU HAUT BUGEY pour un montant de 838,80 € HT ;
 - o Acceptation de l'avenant n°1 du lot n° (Serrurerie – Métallerie) de l'ATELIER DE PIERROT pour un montant de 1 803,22 € HT.

Délibérations

- ❖ M. le Maire rappelle à l'assemblée que l'association du Sou des écoles de Champfromier finance des activités et sorties pour les élèves de l'école.

Il a notamment financé les trajets en bus des sorties à la piscine de Valserhône cette année 2025.

Or, ces trajets relevant d'un enseignement pédagogique obligatoire, ils n'ont pas à être financés par une association.

Il est proposé au conseil municipal que la commune prenne désormais en charge ces trajets.

Aussi pour régulariser l'année 2025 il convient de rembourser l'association du montant des trajets s'élevant à 1 183,50 €.

M. le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le conseil décide d'accorder, au titre de 2025, une subvention d'un montant de mille cent quatre-vingt-trois euros et cinquante cents (1 183,50 €) au profit de l'association du SOU DES ECOLES de Champfromier.

Le conseil décide de prendre en charge, pour les années à venir, les trajets en bus pour les sorties à la piscine de l'école de Champfromier.

Cette délibération a été votée à l'unanimité.

- ❖ Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, qu'en raison de la crise sanitaire, les repas des aînés 2021 et 2022 ont été annulés et remplacés par un système de bons d'achat à valoir dans les commerces du village.

Face au succès de la formule et malgré la reprise de l'organisation du traditionnel repas, le dispositif a été renouvelé en 2023 et 2024.

Pour 2025, il est proposé de reconduire la distribution de bons d'achats dans les mêmes conditions ; à savoir : Chaque personne de 70 ans et plus (ayant pour résidence principale Champfromier) recevra 2 bons d'achat d'une valeur de 15 € chacun à valoir dans les commerces du village : épicerie Vival, boulangerie Flagrants Délices, Bar de la Fontaine, Restaurant Ducret et salon de coiffure chez Marlène.

Les personnes en résidence secondaire recevront 1 seul bon de 15 €.

Le conseil accepte le paiement de ces bons d'achats aux commerçants désignés.

Cette délibération a été votée à l'unanimité.

- ❖ M. le Maire rappelle à l'assemblée que Mme Marlène NICOLLET TESSEREAU a pris en location au courant de l'année 2024 le bien appartenant à la mairie et accueillant le salon de coiffure via un bail commercial.

Comme constaté lors de l'état de lieux d'entrée dans ce local, le sol carrelé est toujours en très mauvais état. Marlène NICOLLET TESSEREAU souhaitant procéder au changement complet du carrelage du salon a demandé un devis à plusieurs entreprises locales.

Dans un courrier, à l'attention de M. le Maire de Champfromier, elle sollicite une aide financière pour ces travaux d'amélioration du bien.

Comme précédemment accordé aux autres commerces du village, et s'agissant de gros travaux valorisant les murs, M. le Maire propose de participer à hauteur de 50 % du devis le mieux disant.

M. le Maire propose à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le conseil décide de participer à hauteur de 50 % du montant des travaux de remplacement de carrelage du salon de coiffure Au Salon de Marlène sur la base du devis le mieux disant.

Le conseil précise que ces travaux se dérouleront courant de l'année prochaine et que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2026.

Cette délibération a été votée à l'unanimité.

- ❖ M. le Maire expose à l'assemblée que les crédits prévus à certains chapitres et articles du budget général de l'exercice 2025 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits suivants :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution crédits	Augmentation crédits	Diminution crédits	Augmentation crédits
FONCTIONNEMENT				
D 65748 Subventions aux associations		900,00 €		
D 681 Dot. Aux amortissements		17 053,00 €		
D 60621 Combustibles	900,00 €			
D 023 Virement à la section de d'invest.	17 053,00 €			
Total fonctionnement	17 953,00 €	17 953,00 €		
INVESTISSEMENT				
D 1641 Emprunts		750,00 €		
D 2135-74 Install . générales salle fêtes		7 600,00 €		
D 2184-74 Mobilier salle fêtes		2 400,00 €		
D 2135-54 Bât mairie	10 000,00 €			
D 2135-100 Appt boulangerie	750,00 €			
R 021 Virement à la section de fonction.			17 053,00 €	
R 28046 Dot. Aux amortissements				17 053,00 €
Total investissement	10 750,00 €	10 750,00 €	17 053,00 €	17 053,00 €

Le conseil municipal approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus.

Cette délibération a été votée à l'unanimité.

- ❖ Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le conseil municipal est amené à se prononcer sur la révision des tarifs à appliquer à la location de la salle des fêtes.

Il rappelle que la salle des fêtes peut être attribuée pour des manifestations associatives, festives ou culturelles ; elle ne peut être attribuée pour des manifestations ou réunions culturelles ni commerciales,

Il décide des tarifs suivants et fixe les modalités de location :

	Tarifs
➤ Caution	600 €
➤ Associations du village	250 €
➤ Particuliers et associations du village pour manifestation non payante et non ouverte au public :	
• Location 1 jour (hors week-end)	105 €
• Location week-end (1 ou 2 jours)	160 €
➤ Artisans, commerçants, entreprises du village pour manifestation d'1 jour liée à leur activité	210 €
➤ Particuliers, associations, entreprises extérieurs au village : week-end	750 €
➤ Forfait chauffage hall + salle (<u>sur demande</u>) week-end	300 €
➤ Forfait chauffage hall + salle (<u>sur demande</u>) 1 jour (hors week-end)	150 €
➤ Location uniquement du hall, de la cuisine (sans la vaisselle) et des sanitaires aux particuliers, entreprises et associations du village :	
• Location 1 jour (hors week-end)	70 €
• Location week-end	100 €
➤ Forfait chauffage hall (<u>sur demande</u>) 1 jour (hors week-end)	30 €
➤ Forfait chauffage hall (<u>sur demande</u>) week-end	50 €
➤ Particuliers, associations, entreprises du village <u>pour manifestation à but caritatif (hors chauffage)</u>	GRATUIT
➤ Manquement/ défaut de ménage	250 €

Il dit que les associations de CHAMPFROMIER, après avoir effectué une première location de salle, bénéficieront d'une (1) mise à disposition gratuite à valoir dans l'année civile. Dans tous les cas le chauffage, lorsqu'il sera demandé, sera facturé.

Il précise les nouveaux tarifs et modalités entreront en vigueur à partir du **1^{er} janvier 2026**.

Cette délibération a été votée à l'unanimité.

Commission administration financière

- ❖ Encaissement de la Compensation Financière Genevoise 2025 de 142 265 € ;
- ❖ Attente du remboursement de l'assurance pour le sinistre de la route du Dière de 37 586,52 €.

Commission administration technique

- ❖ Travaux réalisés : Réfection du mur du cimetière côté EST par BORGALLI MACONNERIE / Travaux de l'appartement de la mairie par les agents communaux.
- ❖ Travaux en cours : Travaux de mise en accessibilité de la salle des fêtes (commission de sécurité le 29/10/2025).
- ❖ Travaux à venir : réparation et dévoiement voie du Tram par le Département de l'Ain / sécurisation de l'escalier d'accès au clocher de l'église.

Commission administration civile

- ❖ Colis et bons d'achat pour les aînés du village : merci à Mme Maryvonne ETALLAZ de se charger de cette mission et de se renouveler chaque année avec de bonnes idées.
- ❖ Comme depuis quelques années, le Père Noël rendra visite aux enfants à l'école de Champfromier. Les assistantes maternelles et la MAM sont conviées avec les enfants gardés.
- ❖ Conseil d'école du 06/11/2025 :
 - 62 élèves ;
 - Prévisions rentrée 2026 : l'effectif devrait se maintenir autour de 60 élèves.
- ❖ La cérémonie des vœux 2026 du maire se déroulera le vendredi 16 janvier à 19h00 à la salle des fêtes.

Commission administration urbanisme

- Dossier d'Urbanisme

- Déclaration préalable :
 - Madame Catherine CARCHIA : Ravalement de façades et installation de volets roulants motorisés sur la parcelle cadastrée C n°1416 au 154 rue du Crêt.

Sujets et informations divers :

- ❖ Côte VIALON a effectué un stage de 3 semaines au service technique de la commune en lien avec la Mission Locale ;
- ❖ Une réunion d'information est organisée le 10/12/25 par la Régie des Eaux du Pays Bellegardien et la commune de Champfromier pour les résidents du hameau de Monnetier. Il sera présenté le sujet de l'assainissement non collectif ;
- ❖ Le conseil communautaire de Terre Valserhone l'Interco se tiendra le 11/12/25 à la salle des fêtes de Champfromier ;
- ❖ Dojo solidaire Philippe JOLY : les utilisateurs de cette salle et les riverains proches se plaignent de la vitesse et du stationnement des véhicules dans la rue Neuve. Des solutions pour sécuriser la zone sont étudiées par les membres du conseil ;
- ❖ Un projet d'acquisition d'un bâtiment au centre du village est évoqué par les élus afin de créer un cabinet d'infirmières ;
- ❖ Un projet d'installation d'une cabine de téléconsultation médicale dans un local communal est cours d'étude.
- ❖ Compte-rendu de la rencontre des élus et des responsables de l'association de chasse : le mercredi de chasse ne sera pas reconduit à la saison prochaine.
- ❖ Panneaux d'entrée du village : recherche emplacement.

Séance levée à 21h50.